

Cycle d'Evaluation 2019-2020
Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

Rapport d'expert

« Itinéraire culturel des Jardins historiques de l'Europe »

DANIELE KUSS

Expert en Tourisme international

**Les opinions exprimées dans ce rapport d'expert indépendant sont celles de l'auteur, et n'engagent en rien l'Accord Partiel Elargi sur les Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe.*

TABLE DES MATIÈRES

1. Sommaire Exécutif
2. Introduction
3. Corps de l'Évaluation
 - 3.1 Thème de l'Itinéraire culturel
 - 3.2 Liste des priorités d'action
 - 3.2.1 Coopération en matière de recherche et de développement ;
 - 3.2.2 Valorisation de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européen ;
 - 3.2.3 Echanges culturels et éducatifs des jeunes Européens ;
 - 3.2.4 Pratique contemporaine de la culture et des arts ;
 - 3.2.5 Tourisme culturel et développement culturel durable.
 - 3.3 Réseau de l'Itinéraire culturel
 - 3.3.1 Extension du réseau dans les trois années à venir
 - 3.4 Outils de communication
4. Conclusions et Recommandations
5. Liste des références
6. Annexe 1 : Programme de visite de terrain
7. Annexe 2 : Liste de contrôle pour l'évaluation à destination de l'expert

1. Sommaire Exécutif

Le Réseau européen de Jardins historiques (REJHIS) est une association à but non lucratif dont les statuts ont été déposés le 26 avril 2016. Son but principal est la valorisation et la promotion des jardins historiques européens qui répondent à la définition rédigée par le Comité international des Jardins historiques ICOMOS-IFLA dans la Charte de Florence de 1981. Cette démarche est destinée à faire reconnaître la valeur historique, artistique et sociale des jardins historiques et son appartenance à un patrimoine culturel européen commun.

Le Réseau comprend actuellement 28 jardins historiques. Ils reçoivent plus de 8 millions de visiteurs et organisent plus de 500 manifestations pédagogiques et artistiques chaque année. Il a soumis sa candidature à la certification à Görlitz, en septembre 2018, mais, à cette date, les informations sur certains champs prioritaires avaient été jugées insuffisantes. Ces critères ont été remplis depuis, grâce à une équipe très compétente et motivée.

La thématique des Jardins historiques est particulièrement intéressante car ce Patrimoine n'est que très peu abordé dans la liste des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, or toute l'Histoire de l'Europe montre qu'il en est un des témoins vivants.

Par ailleurs, elle a le mérite de pouvoir être reliée à d'autres Itinéraires culturels déjà certifiés. Ce potentiel de « porte d'entrée » serait donc utile à l'ensemble du Programme des Itinéraires culturels européens.

Cette candidature répond positivement à tous les critères d'évaluation.

Le chemin parcouru en moins de trois ans est remarquable et de très bon augure pour l'extension du réseau dans les trois années à venir.

2. Introduction

Le Réseau européen de Jardins historiques (REJHIS) est une association à but non lucratif impulsée par deux mairies espagnoles, celle de Lloret de Mar et celle d'Aranjuez (à travers la Fondation Aranjuez-Paysage culturel), et le Laboratoire « Patrimoine, créativité et Tourisme culturel » de l'Université de Barcelone. Ses statuts ont été déposés le 26 avril 2016 et sa première Assemblée générale ordinaire s'est réunie le 19 janvier 2017.

Le Président est le Maire de Lloret de Mar, Jaume Dulsat Rodriguez. La Secrétaire, Anna Fuentes. Le poste de Directeur exécutif vient d'être créé à la dernière Assemblée générale du fait que le budget le permet dorénavant. Il a été confié à Ana Rosa Moreno. Le Comité scientifique est présidé par José Tito Rojo.

Le but principal de l'association est la valorisation et la promotion des jardins historiques européens qui répondent à la définition rédigée par le Comité international des Jardins historiques ICOMOS-IFLA dans la Charte de Florence de 1981. Cette démarche est destinée à faire reconnaître la valeur historique, artistique et sociale des jardins historiques européens et son appartenance à un patrimoine culturel commun.

Le Réseau comprend 28 Jardins historiques. Ils reçoivent plus de 8 millions de visiteurs et organisent plus de 500 manifestations pédagogiques et artistiques chaque année.

Il a soumis sa candidature à Görlitz, en septembre 2018. Mais les informations sur des champs prioritaires avaient été jugées insuffisantes (concernant les échanges culturels et

éducatifs pour les jeunes européens, la culture contemporaine et la mise en valeur de la Mémoire, de l'Histoire et du Patrimoine). Ces critères sont aujourd'hui remplis.

Cette nouvelle thématique est particulièrement intéressante car le Patrimoine naturel européen est très peu représenté dans la liste des Itinéraires culturels : il n'est présent que par la vigne et l'olivier. Or l'Histoire de l'Europe montre qu'il en est un des témoins vivants. En effet, l'expansion de l'Empire romain a démontré aux futurs européens que des jardins pouvaient être « créés » au même titre que les bâtiments qui les abritaient, et les siècles qui ont suivi ont perpétué cette tradition grâce aux voyages des artistes, des intellectuels, des ambassadeurs, des médecins, des herboristes, des hommes d'églises, et surtout avec les mariages royaux et les guerres qui ont « offert » ou « imposé » des nouvelles connaissances et des changements de « modes ».

Ces nombreux échanges ont fait circuler les plantes et les savoir-faire et le Jardin de Sainte Clotilde que j'ai visité en Espagne en est un exemple concret : C'est à la fois un jardin « à l'italienne », semblable à ceux qui sont nés sur les bords de l'Arno, dans la région de Florence, au début de la Renaissance italienne, inspirés eux-mêmes des jardins romains et napolitains, et un jardin « moderniste » catalan. Mouvements artistiques très liés aux contextes historiques.

Par ailleurs, cette thématique peut être liée à d'autres Itinéraires culturels européens déjà certifiés comme par exemple la « Route des Impressionnistes », « l'Itinéraire de l'Héritage d'Al Andalus », celui des « Sites clunisiens », celui des « Abbayes cisterciennes », celui des « Sites casadéens », et bien sûr la « Route de l'olivier ». Certains Itinéraires déjà certifiés peuvent aussi être liés simplement à l'occasion d'une escale comme « l'Itinéraire de l'Empereur Charles Quint » et le Jardin historique de son château d'Aranjuez.

Ce potentiel de « porte d'entrée » vers d'autres Itinéraires du Conseil de l'Europe serait aussi un atout pour l'ensemble du Programme.

3. Corps de l'évaluation

3.1 Thème de l'Itinéraire culturel

La Charte de Florence de 1981, adoptée par ICOMOS (Comité international des Jardins historiques) définit un jardin historique comme « Une composition architecturale et végétale qui, du point de vue de l'Histoire ou de l'Art, présente un intérêt public.

Il est considéré comme un monument. Le jardin est une composition d'architecture dont le matériau est principalement végétal donc vivant et, comme tel, périssable et renouvelable. Son aspect résulte ainsi d'un perpétuel équilibre entre le mouvement cyclique des saisons, du développement et du dépérissement de la nature, et la volonté d'art et d'artifice qui tend à en pérenniser l'état ».

Par ailleurs, la Loi espagnole du Patrimoine historique définit, en 1985, le jardin historique comme « l'espace délimité, produit de l'arrangement par l'homme d'éléments naturels, parfois complété de structures fabriquées, et estimé d'un intérêt lié à son origine, à son histoire, ou à ses valeurs esthétiques, sensorielles ou botaniques ».

Les jardins historiques européens ont très souvent une histoire commune :

- d'abord parce que les plantes ne sont pas concernées par les frontières administratives.

- ensuite parce que l'expansion de l'Empire romain a montré aux futurs européens que des jardins pouvaient être « créés » au même titre que les bâtiments qui les abritaient et l'Histoire de l'Europe qui a suivi a perpétué cette tradition.

Ils sont indissociables des palais, des châteaux, des monastères, des abbayes, des maisons bourgeoises, des villes auxquels ils sont attachés. Et au-delà de leurs qualités artistiques ou scientifiques, ils ont aussi été soit des lieux de décisions historiques, soit des « signes extérieurs » de prestige ou de pouvoir.

Les jardins islamiques d'Andalousie, par exemple, ont influencé ceux du début de la Renaissance italienne du fait de l'embauche de jardiniers « morisques » dans les cours de Gênes, de Naples et de Sicile, et même au Vatican à l'époque d'un pape Borgia.

De même à Paris, à l'époque de Catherine de Médicis les parcs s'inspirent de ceux de Florence.

Pendant toute la Renaissance de nombreux livres de divers pays européens sur les plantes et le jardinage sont traduits dans plusieurs langues.

Tous ces jardins sont donc les témoins survivants d'épisodes fondateurs de l'Histoire de l'Europe : de ses guerres politiques ou commerciales, de ses mariages princiers, de ses échanges culturels, philosophiques et scientifiques.

Ils sont aussi des témoignages de l'Histoire de l'Europe au-delà des mers et des océans car les parcs botaniques et les jardins postcoloniaux sont très liés à l'expansion européenne dans le monde entier, à l'époque des Grandes Découvertes et de l'Histoire coloniale qui en a découlé. Les voyages des plantes sont très instructifs sur la grande Histoire du monde.

« L'Itinéraire des Jardins historiques européens » est donc très légitime dans la liste des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.

Il démontre aussi comment les racines de l'identité européenne peuvent être le fondement d'une citoyenneté partagée.

Et le mot « racines » prend tout son sens dans cette thématique.

3.2 Liste des priorités d'action

3.2.1 Coopération en matière de recherche et de développement ;

Le Comité scientifique est composé de membres venant d'Allemagne, d'Espagne, de France, de Géorgie, d'Italie, de Pologne et du Portugal. Les universités et Centres de Recherche partenaires sont situés en Espagne, en Allemagne et au Portugal.

Les pays impliqués actuellement dans le Réseau par des Jardins historiques sont l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, la Pologne et le Portugal.

D'autres pays sont sur le point d'être représentés comme la Géorgie. J'ai eu une longue conversation avec le ministre du Tourisme de Géorgie à l'occasion du Forum de Sibiu. Il est visiblement très motivé par ce programme qui est pour lui prioritaire. Il a invité un prochain Forum à se tenir dans son pays.

Plusieurs jardins historiques français ont été approchés et leurs réponses sont attendues dans les prochaines semaines.

Le Ministère français de la Culture va les aider dans cette démarche, comme me l'ont confirmé Madame Orane Proisy, Responsable du Pôle Europe et réseaux, et Madame Isabelle Hurdubae, Responsable du Pôle coopération patrimoniale et formation au Département des Affaires européennes et internationales.

Le Réseau a déjà organisé trois Forums (en moins de trois ans).

Ils réunissent des spécialistes et des gestionnaires de jardins historiques européens, avec une attention particulière, dans le dernier Forum, aux jardins des Palais Royaux et aux jardins historiques des villes qui ont une fonction culturelle et touristique durables. Ces Forums sont aussi ouverts à toutes les personnes intéressées par le Patrimoine Culturel européen car les jardins historiques sont reliés naturellement à tous les autres patrimoines. Ils ont pour objectif des échanges de connaissances et de bonnes pratiques.

Le « Manuel des bonnes pratiques » en regroupe les plus opérationnelles.

Le Réseau travaille également avec la Fondation Bénéton, les Universités de Barcelone, de Gérone et de Lisbonne.

Deux projets de recherche sont en cours, l'un d'eux est mené par Les Jardins historiques de Boboli (Italie) et de Varsovie (Pologne) sur « Citri et Aurea », et l'autre par Boboli (Italie) et l'Halambra (Espagne) sur les espèces méditerranéennes.

La dernière Assemblée générale, en septembre à Sintra, a eu une initiative très intéressante pour favoriser la participation de chercheurs et de spécialistes :

Les articles 13 et 14 des Statuts ont été modifiés afin de créer une distinction entre Membre ordinaire de plein droit » et « Membre collaborateur ».

Ce nouveau statut de « Membre collaborateur » sera accordé aux institutions ou aux personnes qui seront considérées par l'Assemblée générale comme pouvant apporter une expertise sur des thèmes précis.

Ils ne paieront pas de cotisations mais ils pourront participer aux assemblées auxquelles ils seront invités. En revanche ils ne pourront pas y prendre la parole ni voter.

Cette initiative va permettre au Réseau de développer au mieux ses actions de coopération en matière de recherche et de développement.

3.2.2 Valorisation de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européen ;

La thématique des Jardins historiques est représentative d'une Mémoire, d'une Histoire et d'un Patrimoine européen commun car les jardins en sont une leçon vivante par la simple vision des espèces et des réminiscences artistiques partagées.

Ils sont de plus indissociables des palais, des châteaux, des monastères, des abbayes, des maisons bourgeoises, des villes auxquels ils sont attachés. Au-delà de leurs qualités artistiques ou scientifiques, ils ont été soit des lieux de décisions historiques, soit des « signes extérieurs » de prestige ou de pouvoir.

Ils sont aussi des témoignages de l'Histoire de l'Europe au-delà des mers et des océans car les parcs botaniques et les jardins postcoloniaux sont liés à l'expansion européenne dans le monde entier, à l'époque des Grandes Découvertes et de l'Histoire coloniale qui en a découlé. Les « voyages des plantes » sont toujours une source de connaissances historiques sur les grandes migrations et les échanges culturels d'un continent à l'autre.

Les activités menées dans tout le Réseau, notamment pendant les journées européennes du Patrimoine, sont multiples : visites guidées, workshops, forums, ateliers techniques, conférences et activités pédagogiques dans les écoles.

Un travail important de bibliographie a été réalisé. Il répertorie de très nombreux livres, guides touristiques, conférences, actes de colloques et articles parus dans des publications scientifiques ou des magazines.

Cette grande base documentaire participe activement à la transmission de cette mémoire partagée.

3.2.3 Echanges culturels et éducatifs des jeunes Européens ;

Le Réseau a mis en place un programme d'accueil d'étudiants et d'apprentis jardiniers dans le cadre des nouveaux programmes d'Erasmus+.

J'ai pu échanger avec deux apprentis/étudiants français et une étudiante allemande lors de ma visite de terrain au Jardin Sainte Clotilde de Lloret de Mar.

Il prépare actuellement une réponse pour un nouvel appel à projets du programme Erasmus+ K2.

Les Journées européennes du Patrimoine sont aussi des occasions d'échanges avec les jeunes étudiants européens présents dans les universités voisines du fait de la gratuité de certaines visites et animations.

Un autre projet du Réseau concerne directement les jeunes européens : « Le passeport jeunes ». Il est en cours de réalisation.

3.2.4 Pratique contemporaine de la culture et des arts ;

Certains thèmes choisis pour les visites guidées des jardins sont traités en lien avec des thématiques culturelles contemporaines comme par exemple, pour ma visite de terrain, les musiques de films ou le style moderniste.

Plusieurs jardins ont participé à des Festivals comme : « le Pinocchio street Festival », des concerts d'ensembles locaux au printemps, des concerts de musique classique l'été, des concerts de Noël accompagné de collectes de jouets pour des ONG, et des expériences théâtrales pour les enfants autour des contes de fée.

3.2.5 Tourisme culturel et développement culturel durable.

Le Réseau des Jardins historiques européens considère que l'accès à la Culture est un droit humain fondamental. C'est pourquoi ils organisent par exemple des visites guidées gratuites certains jours de l'année autour d'activités associant la Nature, l'Art et l'Histoire.

Le jardin de Sainte Clotilde que j'ai visité montre aussi comment la Mairie de Lloret de mar a su mettre à la disposition de tous les publics un lieu qui avait été longtemps réservé à une famille et à l'élite qui l'entourait.

Le Réseau considère par ailleurs que le développement économique et social durable est indissociable de la démarche culturelle. Une des illustrations de ce postulat : l'emploi d'adultes handicapés pour l'entretien des jardins à côté des jardiniers professionnels. J'ai pu le constater lors de ma visite de terrain.

Autre illustration de leur implication dans le développement culturel durable : les animations interactives organisées à destination des scolaires et des étudiants dans le cadre de programmes pédagogiques très structurés.

De plus les Jardins historiques mènent des actions culturelles en partenariats avec le patrimoine bâti qui lui est associé et avec les patrimoines immatériels qui les concernent et qui sont visibles dans les musées voisins.

Cette transversalité est un atout car elle peut fonctionner dans les deux sens et est donc un levier d'attractivité.

De plus, en général, l'entrée est gratuite dans les Jardins du Réseau pour les moins de 18 ans et le jardin que j'ai visité va étendre cette gratuité une fois par an à tous les habitants de la commune.

La coopération culturelle entre les Jardins du Réseau est encouragée par exemple par des publications collectives comme le Manuel des bonnes pratiques qui, au-delà du transfert des connaissances permet d'homogénéiser la gestion des jardins historiques et de doter le Réseau d'une uniformité dans la gestion intégrée des Destinations.

Concernant les démarches de durabilité, dans le sens environnemental du terme, tous les Jardins du Réseau y souscrivent car c'est un critère d'adhésion.

Mais ils vont beaucoup plus loin en tenant compte aussi, depuis peu, des objectifs de l'Economie circulaire par des interactions avec les populations de leurs territoires.

3.3 Réseau de l'Itinéraire culturel

3.3.1 Extension du réseau dans les trois années à venir

Le potentiel de cette thématique est très grand car son intérêt culturel patrimonial est reconnu par l'UNESCO : 35 sites de 13 pays européens figurant dans sa liste du Patrimoine mondial sont soit des jardins historiques, soit des monuments qui abritent des jardins historiques. Ces jardins vont être contactés.

Les pays concernés par ces sites classés sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la République tchèque, la France, l'Italie, la Pologne, le Portugal, la Russie, la Suède, l'Ukraine, le Royaume uni et l'Espagne. Tous ces pays sont donc des partenaires potentiels de ce Réseau.

Le Réseau a aussi identifié une centaine de jardins historiques européens qu'ils vont contacter maintenant que leur petite équipe a pu s'étoffer. Les pays concernés sont : Monaco, la Hongrie, la Roumanie, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la République tchèque, la France, l'Italie, la Pologne, le Portugal, la Russie, la Suède, l'Ukraine, le Royaume uni et l'Espagne

Dans cette liste de Membres potentiels, le Réseau concentre actuellement, dans un premier temps, sa prospection sur les pays qui ne sont pas encore représentés.

Le Réseau a aussi répertorié des Institutions dont ils vont se rapprocher pour créer des partenariats :

La Fondation des Jardins historiques du Royaume uni,
Le Réseau européen du Patrimoine des Jardins (EGHN),
L'Organisme des Palais, Parcs, Jardins et Lacs de Bavière,
La Fondation des Palais et Jardins prussiens de Berlin-Brandebourg,
Les Jardins fédéraux autrichiens,

La Fondation des Parcs et Jardins de France,
L'Institut européen des Jardins et Paysages,
L'Observatoire du paysage de la Catalogne,
Les grands Jardins italiens,
L'Association portugaise des jardins historiques,
Les Jardins et Parcs historiques du Hampshire,
Les Parcs et Jardins du Royaume uni,
Les Parcs royaux de Londres,
La Fondation des Parcs du Royaume uni.

Ces diverses listes montrent à la fois l'énorme potentiel de ce réseau au niveau européen et une répartition parfaite entre le nord et le sud, l'est et l'ouest de l'Europe.

Elles illustrent aussi l'énorme travail réalisé en peu de temps et avec peu de moyens en termes de personnel.
La nouvelle organisation rendue possible par le succès rapide du lancement du projet va accélérer cette progression.

Une certification permettrait d'aboutir beaucoup plus vite à une dimension bénéfique pour l'ensemble des Itinéraires culturels européens du fait de sa transversalité.

3.4 Outils de communication

Le Réseau a créé dès le début un logo qui figure sur toutes les publications et affichages divers. La visibilité est très bonne.

Le site web s'améliore régulièrement. Il est déjà disponible en espagnol, en français et en anglais. Il reçoit en moyenne 1700 visiteurs par mois.

Le Réseau est actif sur Facebook, Twitter et Instagram.

A l'entrée des Jardins et des sièges des Partenaires des plaques signalétiques indiquent l'appartenance au Réseau, dans plusieurs langues aussi. A l'entrée du Jardin de Sainte Clotilde il y a même aussi une traduction en russe du fait de l'importance de cette clientèle touristique dans cette zone. C'est à souligner car ce n'est pas toujours le cas dans d'autres réseaux déjà certifiés.

Des affiches, des brochures et des flyers ont été édités (dans plusieurs langues aussi).

Lors de ma visite de terrain j'ai pu constater au Jardin de Sainte Clotilde de Lloret de Mar que des actions culturelles originales et parfois gratuites, dans le cadre des « nuits d'été » ou des Journées européennes du Patrimoine, font connaître à la fois le Jardin et le Réseau.

A noter aussi que j'ai eu la surprise de voir qu'il y avait beaucoup de visiteurs, malgré le fait que j'y sois allée en semaine et hors saison ; Ce qui démontre que la communication est très efficace.

Leurs deux premières publications importantes participent aussi à cette communication :
Le Manuel des bonnes pratiques et la nouvelle Brochure du Réseau européen des Jardins historiques.

La longue liste des publications des Membres du Réseau (livres, guides, articles de presse, actes de colloques, newsletters, textes de conférences etc...) qui figure en II.7.2 est un autre témoignage de leurs activités de transmission.

Un autre outil puissant de communication doit aussi être cité même s'il est « indirect », car au-delà de l'intérêt pour le site lui-même il a des répercussions sur l'ensemble du Réseau : le jardin que j'ai visité est tellement exceptionnel et si bien entretenu qu'il a servi de lieu de tournage pour plusieurs séries historiques de Netflix, ce qui en termes de notoriété nationale, européenne et internationale est inestimable et entraîne toujours des retombées en termes de fréquentation touristique.

Le Plan marketing prévoit par ailleurs dans son calendrier la création d'un argumentaire commun de communication, d'un centre de documentation, d'une base de données, d'une vidéo, d'un guide touristique plus détaillé, digital dans un premier temps en plus de la brochure existante, avec des informations et des recommandations sur les services offerts et les expériences proposées par les partenaires.

Le tout accompagné de messages divers sur les Réseaux sociaux et d'une présence régulière sur les deux plus grands Salons internationaux du Tourisme (FITUR et ITB).

4. Conclusions et Recommandations

La légitimité de la thématique dans la liste des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe est manifeste car ce Patrimoine n'est que très peu abordé dans la liste des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe alors que toute l'Histoire de l'Europe montre qu'il en est un des témoins vivants.

Par ailleurs, elle a le mérite de pouvoir être reliée à d'autres Itinéraires culturels déjà certifiés. Cette opportunité de « porte d'entrée » serait donc aussi utile à l'ensemble du Programme des Itinéraires culturels européens.

La recevabilité de la candidature est de mon point de vue également évidente car elle est conforme à tous les critères d'évaluation.

Les critères qui n'étaient pas remplis en septembre 2018 à Gorlitz (concernant les échanges culturels et éducatifs pour les jeunes européens, la culture contemporaine et la mise en valeur de la Mémoire, de l'Histoire et du Patrimoine) le sont aujourd'hui.

Le potentiel de développement du Réseau est très grand car :

- Les jardins historiques sont très nombreux en Europe dont 35 sont déjà reconnus par l'UNESCO et une centaine sont déjà très connus.

- Ces destinations touristiques répondent exactement aux nouvelles attentes des touristes comme cela vient d'être confirmé à l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale du Tourisme des Nations unies à laquelle j'ai assisté en septembre dernier à Saint-Petersbourg : La recherche de destinations authentiques, de nature, d'expériences insolites, loin des « destinations vedettes », et toute l'année.

- L'équipe qui anime le Réseau est très compétente et motivée, ce qui lui a permis de faire en très peu de temps bien plus que d'autres. Le chemin parcouru en moins de trois ans est remarquable et de très bon augure pour l'extension du réseau dans les trois années à venir.

- La nomination d'une Directrice à plein temps va permettre, dans un premier temps, d'étendre le Réseau plus rapidement que prévu et ensuite d'assurer la pérennité et la qualité de ce projet.

Je propose donc sans hésitation la certification en attirant l'attention sur le fait qu'elle aiderait beaucoup le Réseau à concrétiser plus rapidement les manifestations d'intérêt des nouveaux Membres potentiels qui sont actuellement contactés.

Cette fois, exceptionnellement, je n'ai pas de recommandations à faire car le Réseau tient compte déjà de toutes les exigences des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.

La seule que je pourrais faire c'est de s'appuyer davantage sur les réseaux nationaux existants pour faire aboutir plus rapidement les adhésions éventuelles de leurs membres car des Réseaux sont beaucoup plus conscients que des particuliers de l'intérêt d'adhérer à un réseau.

Critères		Mise en oeuvre
I. Thème de l'itinéraire culturel		Le Réseau européen de Jardins historiques (REJHIS) est destiné à faire reconnaître la valeur historique, artistique et sociale des jardins historiques et son appartenance à un patrimoine culturel européen commun. Il démontre comment les racines de l'identité européenne peuvent être le fondement d'une citoyenneté partagée.
II. Priorités d'action	Coopération en matière de recherche et de développement	Le Comité scientifique est composé de membres venant d'Allemagne, d'Espagne, de France, de Géorgie, d'Italie, de Pologne et du Portugal. Plusieurs jardins historiques français ont été approchés et leurs réponses sont attendues (probablement pour après les élections municipales de mars). Deux projets de recherche sont en cours entre l'Espagne, l'Italie et la Pologne.
	Valorisation de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine Européen	La thématique des Jardins historiques est représentative d'une Mémoire, d'une Histoire et d'un Patrimoine européen commun car ils sont indissociables des palais, des châteaux, des monastères, des abbayes, des maisons bourgeoises et des villes auxquels ils sont attachés. Au-delà de leurs qualités artistiques ou scientifiques, ils ont été soit des lieux de décisions historiques, soit des « signes extérieurs » de prestige ou de pouvoir.
	Echanges culturels et éducatifs des jeunes Européens	Le Réseau a mis en place un programme d'accueil d'étudiants et d'apprentis jardiniers dans le cadre d'Erasmus et des nouveaux programmes d'Erasmus+. Il réalise des actions pour les scolaires.

	<p>Pratique contemporaine de la culture et des arts</p>	<p>Certains thèmes choisis pour les visites guidées des jardins sont traités en lien avec des thématiques culturelles contemporaines comme par exemple, pour ma visite de terrain, les musiques de films ou le style moderniste. Plusieurs jardins ont participé à des Festivals (concerts, théâtre et spectacles pour enfants)</p>
	<p>Tourisme culturel et développement culturel durable</p>	<p>Concernant le pilier environnemental, tous les Jardins du Réseau y souscrivent car c'est un critère d'adhésion. Mais ils vont beaucoup plus loin en tenant compte aussi, depuis peu, des objectifs de l'Economie circulaire par des interactions avec les populations de leurs territoires.</p> <p>Concernant le pilier social, il faut noter la gratuité de certains événements culturels, les actions en direction des jeunes et l'emploi d'adultes handicapés.</p>
<p>III. Réseau de l'itinéraire culturel</p>		<p>Le Réseau comprend actuellement 28 jardins historiques. Ils reçoivent plus de 8 millions de visiteurs et organisent plus de 500 manifestations pédagogiques et artistiques chaque année. Ces chiffres illustrent l'énorme travail réalisé en peu de temps et avec très peu de moyens, notamment en termes de personnel. De plus le potentiel de cette thématique est très grand car son intérêt culturel patrimonial est reconnu par l'UNESCO : 35 sites de 13 pays européens figurant dans sa liste du Patrimoine mondial sont soit des jardins historiques, soit des monuments qui abritent des jardins historiques. Ces jardins vont être contactés. Et il faut noter que la nouvelle organisation, rendue possible par le succès rapide du lancement du projet, va accélérer cette progression.</p>
<p>Outils de communication</p>		<p>Le Réseau a créé dès le début un logo qui figure sur toutes les publications et affichages divers. La visibilité est très bonne. Le site web s'améliore régulièrement. Il est déjà disponible en espagnol, en français et en anglais. Il reçoit en moyenne 1700 visiteurs par mois. Le Réseau est actif sur Facebook, Twitter et Instagram. A l'entrée des Jardins et des sièges des Partenaires des plaques signalétiques indiquent l'appartenance au Réseau, dans plusieurs langues aussi. Des affiches, des brochures et des flyers ont été édités (dans plusieurs langues aussi). La présence de nombreux visiteurs lors de la visite de terrain montre que cette communication est efficace.</p>

5. Liste des références

- Statutes
- Members
- General Assemblies
- Financial Information
- Activities
- Additional Information
 - Compliance with the eligibility criteria for themes
 - Visibility. Communication material
 - Publications
- Carteles

- 20092019 Acta Ext Sintra
- 20092019 Acta Ord Sintra
- 20190924_Letter Historic Gardens
- Plan De Marketing Ehgn-090719
- Brochure et flyers divers obtenus lors de la visite de terrain.
- Site web

6. Annexe 1 : Programme de la visite de terrain

Mardi 8 Octobre à Lloret de Mar en Espagne.

10 h – 11 h : Visite du jardin Sainte Clotilde

11 h – 13 h 30 : Réunion à la Mairie avec les responsables du Réseau.

Dont notamment Ana Fuentes Fernandez, Secrétaire exécutive du Réseau à cette date et très impliquée depuis le début dans ce projet, et Xavier Flores Moyano, Maire-adjoint en charge du Patrimoine culturel.

7. Annexe 2 : Liste de contrôle pour l'évaluation à destination de l'expert

	LISTE DE CONTRÔLE POUR L'EVALUATION à DESTINATION DE L'EXPERT		
3.1 THEME	Le thème de l'Itinéraire Culturel	Oui	No n
	- représente-t-il une valeur commune - historique, culturelle ou patrimoniale - dans plusieurs pays européens ?	X	
	- offre-t-il une base solide pour		
	des échanges culturels et éducatifs pour les jeunes ?	X	
	des activités innovantes ?	X	

	le développement de produits de tourisme culturel ?	X	
	Le thème a-t-il été étudié / développé par des universitaires / experts de différentes régions d'Europe ?	X	
3.2 PRIORITES D'ACTION	3.2.1 Coopération en recherche et développement		
	L'Itinéraire		
	- offre-t-il une plate-forme de coopération pour la recherche et le développement de valeurs / thèmes culturels européens ?	X	
	- joue-t-il un rôle fédérateur autour de grands thèmes européens, permettant de réunir des savoirs dispersés ?	X	
	- montre-t-il en quoi ces thèmes sont représentatifs des valeurs européennes partagées par plusieurs pays européens ?	X	
	- illustre-t-il le développement de ces valeurs et la variété des formes qu'elles peuvent prendre en Europe ?	X	
	- dispose-t-il d'un réseau d'universités et d'un centre de recherche travaillant sur son thème au niveau européen ?	X	
	- a-t-il un comité scientifique multidisciplinaire ?	X	
	Le comité scientifique		
	travaille-t-il sur son thème au niveau européen ?	X	
	effectue-t-il des recherches et des analyses sur les questions relatives à son thème et / ou à ses activités :		
	- au niveau théorique ?	X	
	- au niveau pratique ?	X	
	3.2.2 Valorisation de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européen		
	Les activités de l'Itinéraire (selon le thème)		
	- prennent-elles en compte et expliquent-elles la signification historique du patrimoine européen matériel et immatériel ?	X	
	- promeuvent-elles les valeurs du Conseil de l'Europe ?	X	
	- promeuvent-elles le label des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe ?	X	
	- fonctionnent-elles conformément aux chartes et conventions internationales sur la préservation du patrimoine culturel ?	X	
	- identifient-elles, préservent-elles et développent-elles les sites du patrimoine européen dans des destinations rurales ?	X	
	- identifient-elles, préservent-elles et développent-elles les sites du patrimoine européen dans les zones industrielles en cours de restructuration économique ?		X
-valorisent-elles le patrimoine des minorités ethniques ou sociales en Europe ?	X		
- contribuent-elles à une meilleure compréhension du concept de patrimoine culturel, de l'importance de sa préservation et de son développement durable ?	X		
- mettent-elles en valeur le patrimoine physique et immatériel, expliquent-elles son importance historique et mettent-elles en évidence ses similitudes dans les différentes régions d'Europe ?	X		
- tiennent-elles compte et promeuvent-elles les chartes, conventions, recommandations et travaux du Conseil de l'Europe, de l'UNESCO et de l'ICOMOS relatifs à la restauration, à la protection et à la valorisation du patrimoine, au paysage et à l'aménagement du territoire (Convention Culturelle Européenne, Convention de Faro, Convention Européenne du Paysage, Convention du Patrimoine Mondial, ...) ?	X		

	3.2.3 Echanges culturels et éducatifs des jeunes Européens		
	Les échanges des jeunes (culturels et éducatifs) sont-ils prévus pour		
	- développer une meilleure compréhension du concept de citoyenneté européenne ?	X	
	- mettre l'accent sur la valeur d'une nouvelle expérience personnelle en visitant des lieux divers ?	X	
	- encourager l'intégration sociale et les échanges des jeunes de différentes origines sociales et régions d'Europe ?	X	
	- offrir des possibilités de collaboration pour les institutions scolaires à différents niveaux ?	X	
	- mettre l'accent sur des expériences personnelles et réelles à travers l'utilisation de lieux et de contacts ?	X	
	- mettre en place des projets pilotes avec plusieurs pays participants ?	X	
	- donner lieu à des activités de coopération associant des institutions scolaires à différents niveaux ?	X	
	3.2.4 Pratiques culturelles et artistiques contemporaines		
	Les activités culturelles de l'Itinéraire (liées aux pratiques culturelles et artistiques contemporaines)		
	- favorisent-elles le dialogue interculturel et les échanges multidisciplinaires entre diverses expressions artistiques dans les pays européens ?	X	
	- encouragent-elles des projets artistiques établissant des liens entre le patrimoine culturel et la culture contemporaine ?	X	
	- encouragent-elles des pratiques artistiques culturelles et contemporaines innovantes* en les reliant à l'histoire du développement des compétences ?	X	
	- encouragent-elles la collaboration entre les amateurs de culture et les professionnels à travers des activités pertinentes et la création de réseaux ?**	X	
	-encouragent-elles le débat et l'échange - dans une perspective multidisciplinaire et interculturelle - entre diverses expressions culturelles et artistiques dans différents pays d'Europe ?	X	
	- encouragent-elles des activités et des projets artistiques explorant les liens entre patrimoine et culture contemporaine ?	X	
	- mettent-elles en évidence les pratiques les plus innovantes et créatives ?	X	
	- lient-elles ces pratiques innovantes et créatives à l'histoire du développement des compétences ?***	X	
3.2 PRIORITES D'ACTION			
	3.2.5 Tourisme culturel et développement culturel durable		
	Les activités de l'itinéraire (pertinentes pour le développement du tourisme culturel durable)		
	- facilitent-elles la formation de l'identité locale, régionale, nationale et / ou européenne ?	X	
	- impliquent-elles activement 3 moyens principaux de sensibilisation à leurs projets culturels : la presse écrite, la radiodiffusion et les réseaux sociaux ?	X	
	- promeuvent-elles le dialogue entre		
	communautés et cultures urbaines et rurales ?	X	
	régions développées et défavorisées ?	X	
	différentes parties (sud, nord, est, ouest) de l'Europe ?	X	
cultures majoritaires et minoritaires (ou autochtones et immigrées) ?	X		

	- ouvrent-elles des possibilités de coopération entre l'Europe et les autres continents ?	X		
	- attirent-elles l'attention des décideurs sur la nécessité de protéger le patrimoine dans le cadre du développement durable du territoire ?	X		
	- visent-elles à diversifier les offres de produits, services et activités culturels ?	X		
	- développent-elles et offrent-elles des produits, des services ou des activités de tourisme culturel de qualité au niveau transnational ?	X		
	- développent-elles des partenariats avec des organisations publiques et privées actives dans le secteur du tourisme ?	X		
	Le réseau a-t-il préparé et utilisé des outils tout au long de l'itinéraire pour augmenter le nombre de visiteurs et l'impact économique de l'itinéraire sur les territoires traversés ?	X		
3.3 RESEAU	L'itinéraire représente-t-il un réseau impliquant au moins trois Etats membres du Conseil de l'Europe ?	X		
	Le thème du réseau a-t-il été choisi et accepté par ses membres ?	X		
	Le cadre conceptuel de ce réseau a-t-il été fondé sur des bases scientifiques ?	X		
	Le réseau implique-t-il plusieurs Etats membres du Conseil de l'Europe dans l'ensemble ou dans une partie de son / ses projet(s) ?	X		
	Le réseau est-il financièrement viable ?	X		
	Le réseau a-t-il un statut juridique (association, fédération d'associations, GEIE, ...) ?	X		
	Le réseau fonctionne-t-il démocratiquement ?	X		
	Est-ce que le réseau			
	- précise			
	ses objectifs et ses méthodes de travail ?	X		
	les régions concernées par le projet ?	X		
	ses partenaires et les pays participants ?	X		
	les champs d'action impliqués ?	X		
	la stratégie globale du réseau à court et à long terme ?	X		
	- identifie les participants et partenaires potentiels dans les Etats membres du Conseil de l'Europe et / ou dans d'autres pays du monde ?	X		
- fournit des détails sur son financement (rapports financiers et / ou budgets d'activités) ?	X			
- fournit des détails sur son plan opérationnel ?	X			
- joint le(s) texte(s) de base confirmant son statut juridique ?	X			
3.4 OUTILS DE COMMUNICATION	L'itinéraire a-t-il son propre logo ?	X		
	Tous les partenaires du réseau utilisent-ils le logo sur leurs outils de communication ?	X		
	L'itinéraire a-t-il son propre site web dédié ?	X		
	Le site Web est-il traduit en anglais et en français ?	X		
	Le site Web est-il traduit dans d'autres langues ?	X		
	Le réseau utilise-t-il efficacement les réseaux sociaux et le Web 2.0 ?	X		
	Le réseau publie-t-il des brochures sur l'itinéraire ?	X		
	si oui, les brochures sont-elles traduites en anglais ?	X		

	si oui, les brochures sont-elles traduites en français ?	X	
	SCORE	75	1